

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3807

présenté par
M. Lachaud, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, Mme Chatelain et M. Bayou

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	150 000	0
Équipement des forces	0	150 000
TOTAUX	150 000	150 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste-NUPES, vise à renforcer l'engagement du ministère des armées en faveur de l'insertion des personnes handicapées. Le taux d'emploi des personnes handicapées dans l'armée reste inférieur à la moyenne nationale, et elles sont sous-représentées dans de nombreux secteurs, y compris dans les institutions publiques.

L'augmentation du budget consacré à l'inclusion serait un signal fort pour encourager le ministère des armées à intensifier ses efforts. Ces crédits supplémentaire pourraient contribuer à financer des initiatives innovantes, des formations spécifiques et des adaptations nécessaires pour faciliter l'intégration des personnes handicapées

Cet amendement propose donc d'abonder de 150 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 06 « Politiques des ressources humaines » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ». Et réduit d'un montant correspondant de 150 000 € l'action 06 « Dissuasion » du programme 146 « Équipement des forces ». La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.